

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DSDC	Date	3 mars 2026
Numéro	26.331	Heure	11h34

Auteur-e(-s) : Nadia Chassot	Lié à (facultatif) : ad
Titre : Avenir du vote électronique à Neuchâtel	
Contenu : Entre 2023 et 2025, le Conseil fédéral a autorisé la mise en place de tests limités du vote électronique dans quatre cantons : Bâle-Ville, Saint-Gall, Thurgovie et Grisons. Le système utilisé est celui développé par La Poste Suisse. Il appartient à chaque canton de décider s'il souhaite proposer le vote électronique à ses électrices et électeurs. Le canton de Neuchâtel a, pour sa part, suspendu sa participation. Pour l'avenir, envisage-t-il de rejoindre à nouveau cette phase d'essai en sollicitant une nouvelle autorisation fédérale ?	
Souhait d'une réponse écrite : NON	

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : Nadia Chassot		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :